

dû à ces augmentations du tarif, aux nouveaux droits d'accise imposés à la dernière session, si notre commerce a baissé à ce point étonnant. Comme je l'ai dit, le commerce durant l'année financière de 1931-1932 a été de plus de la moitié moins considérable que durant l'exercice 1929-1930. Je tiens à faire observer aux honorables députés que notre commerce a diminué de plus de 50 p. 100 dans une période de deux ans.

En ce qui concerne les problèmes de l'univers, il en est, en somme, trois qui ont influé sur la situation du Canada et d'ailleurs. Le premier est celui des dettes et des réparations; c'est un héritage de la guerre, et le Parlement ne peut faire grand'chose à ce sujet, ou peut-être même rien. Le deuxième est la politique mal comprise touchant l'or de l'univers, et la désorganisation générale de la monnaie et du crédit relativement à l'approvisionnement de l'or. Le troisième se rapporte aux droits élevés frappant le commerce international qui ont été imposés par les autres pays aussi bien que par le Canada.

On notera que ces trois problèmes ont un rapport rapproché entre eux. Les économistes du jour parlent de plus en plus de la relation qui existe entre l'effet des hauts tarifs et l'impuissance des autres nations à faire face aux dettes de guerre et aux réparations, entre ces tarifs et la situation actuelle: le crédit et la circulation monétaire dans les relations internationales. L'attention a été appelée de plus en plus sur les très sérieux effets des droits élevés sur le commerce entre les diverses contrées. Ce sont des questions d'un caractère international. Quelques-unes sont plus susceptibles que d'autres d'une solution, grâce à un effort national.

Celle qui touche aux tarifs peut être traitée par une nation de son propre chef. Chaque pays est libre d'imposer les droits de douane qu'il lui plaît. D'un autre côté, nulle contrée de l'univers ne peut résoudre d'elle-même les problèmes du crédit ou de la monnaie, ainsi que ceux des dettes de guerre et des réparations.

Si le parti libéral a dans son amendement au budget appelé formellement l'attention sur le tarif et sur ses effets sur la situation actuelle, c'est que nous croyons tout d'abord que le tarif douanier a été le plus sérieux de tous les éléments responsables de l'aggravation au Canada des mauvaises conditions de l'univers, et, en second lieu, que c'est celui au sujet duquel on peut adopter le programme le plus pratique à l'heure actuelle. Si nous avons fait cela, ce n'est pas que nous ne comprenions pas l'importance des autres éléments, mais parce que nous jugeons celui-ci le plus

sérieux et le plus pratique que puisse étudier le Parlement aujourd'hui. De plus, nous disons que c'est le plus pressant, étant donné les questions qui seront débattues à la prochaine conférence économique qui sera tenue dans cette ville dans le cours des trois mois à venir. Voilà quelques-unes des raisons qui nous ont poussés à souligner l'importance du tarif à l'heure actuelle.

Il y a un autre motif. Selon nous, l'augmentation considérable des impôts, cette année, a été nécessitée en grande partie par la perte de revenus dont le pays a souffert, et cela parce qu'un tarif purement fiscal a été remplacé par un tarif de haute protection, par des droits prohibitifs, je dirai. Je me demande si les honorables députés se rendent compte jusqu'à quel point les revenus du pays, provenant des droits douaniers, ont diminué. C'est un fait très significatif que notre commerce ait baissé de plus de moitié. On constatera, je crois, que les recettes qui dérivent des droits de douane, ont également diminué de près de 50 p. 100. Le ministre des Finances (M. Rhodes) a dit à ce sujet:

Les recettes des douanes sont tombées à \$102,800,000, reflétant la baisse dans la valeur des importations, causée par plusieurs éléments, tels qu'une nouvelle chute des prix le taux du change défavorable touchant les importations des Etats-Unis, et, en général, la politique d'encouragement à la production nationale.

La politique de l'encouragement à la production nationale! Il aurait fallu dire: "La politique de découragement de la production au Canada." C'est celle qui est indiquée par des tarifs protecteurs,—c'est ce que signifient ces mots,—de tarifs qui ont rendu presque impossible aux producteurs des grandes industries fondamentales de les faire progresser comme cela devrait avoir lieu au Canada. Que la Chambre me permette de lui citer les droits douaniers d'importation depuis quatre ans:

1928-1929 . . . . .	\$187,000,000
1929-1930 . . . . .	179,000,000
1930-1931 . . . . .	131,000,000
1931-1932 (estimatif) ..	102,000,000

Les impôts ont rapporté en tout durant ces quatre ans:

1928-1929 . . . . .	\$395,000,000
1929-1930 . . . . .	378,000,000
1930-1931 . . . . .	296,000,000
1931-1932 (estimatif) ..	273,000,000

Que montrent ces chiffres? Ils font voir que le pourcentage des recettes douanières au regard des recettes globales a été de 47 p. 100 en 1928-1929, de 47 p. 100 encore en 1929-1930, mais qu'il est descendu à 44 p. 100 en 1930-1931, et on estime qu'il baissera à 38 p. 100 cette année. De 47 p. 100 qu'il était en 1929-1930, le revenu provenant des douanes est tombé à